Note sur la situation des ressortissants français en Guinée (23 décembre 1958)

Légende: Le 23 décembre 1958, la direction des Affaires politiques du ministère d'Outre-mer s'inquiète du sort des quelques 3.000 ressortissants français installés en Guinée. En effet, lors du référendum du 28 septembre 1958, la Guinée a été le seul territoire d'outre-mer à rejeter la Communauté française. Par conséquent, l'indépendance a été proclamée le 2 octobre et les liens avec la France ont été rompus.

Copyright: (c) Archives Nationales d'Outre-Mer, Aix-en-Provence

Avertissement: Ce document a fait l'objet d'une reconnaissance optique de caractères (OCR - Optical Character Recognition) permettant d'effectuer des recherches plein texte et des copier-coller. Cependant, le résultat de l'OCR peut varier en fonction de la qualité du document original.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/note_sur_la_situation_des_ressortissants_francais_en_guin ee 23 decembre 1958-fr-2e3faaa4-1baf-4b4f-aac2-24b4b7aa1077.html



Date de dernière mise à jour: 01/03/2017



DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES

-2ème Bureau-

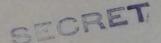
314

23 DEC. 1958

Vini Cul

DIMITTE

pour Monsieur le MINISTRE



J'ai l'honneur d'appeler votre haute attention sur la situation inquiétante dans laquelle les Français actuellement encore installés en Guinée seraient plongés au cas d'une rupture complète et totale de nos relations avec le nouvel Etat.

On estime le nombre de ces métropolitains à environ 3.000, dont 1.600 à Conakry et 800 à Fria.

Same doute ont-ils été jusqu'à présent correctement traités; mais cette attitude peut se modifier du tout au tout au moindre signe du Frésident SEKCU TOURE.

Or, depuis le retrait de l'Administration et de la police françaises et le départ de nos forces armées et de la gendarmerie, aucun moyen de protéger nos nationaux n'existe plus. Il n'y a d'autre part plus de mission française sur place et il est impensable que la France demande au Ghana, le seul pays étranger possédant jusqu'à présent une mission diplomatique normale à Conakry, de défendre nos intérêts. Il semble donc qu'il conviendrait de prévoir dès maintenant les mesures qui devraient être appliquées pour assurer en toute éventualité la sécurité, voire garantir la vie de nos ressortissants.



En cas de forte tension politique, risquent de provoquer une rupture complète, il pourrait être procédé à l'évacuation progressive des métropolitains qui en fersient la demende.

En cas de danger réel exigeant une solution d'âtrèse urgence, un ordre d'évacuation générale devrait être lancé et porté à la connaissance des intéressés, par tous meyens, notamment par la Radio.

Cette mesure, dont la contrepartie serait probablement de tendre encore plus les relations entre les deux pays, suppose la mise au point d'un plan de départ par voie mérienne (pont mérien) et maritime; à me connaissance ce plan reste à préparer.

De toutes façons, l'évacuation plus ou moins forcée de nos nationaux implique leur indemnisation, dont il conviendrait d'arrêter le principe et les modalités; il faudrait également prévoir leur "recasement" professionnel éventuel en métropole ou sur le territoire d'un Etat membre de la Commanauté.

D'autres solutions enfin peuvent être envisagées et doivent être étudiées des maintenant : celle en particulier qui consisterait à confier la protection et la défense de nos nationaux à une future mission diplomatique
occidentale ou internationale; celle enfin, en tout dernier ressort, d'une intervention éventuelle de nos forces
armées, dans le but de permettre et de faciliter une évacustion précipitée./.

Si vous partagez cette manière de voir, il sera présenté à votre signature un projet de lettre d'instructions au Haut-Commissaire Général, pour ce qui relève de ses attributions, étant entendu que les questions d'indemnisation seront soumises aux instances compétentes du Gouvernement de la République./.

